

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Points-clés du conseil spécialisé pour les filières laitières du 9 décembre 2014

Le Conseil spécialisé de FranceAgriMer pour les filières laitières s'est réuni le 9 décembre 2014, sous la présidence de Dominique Chargé. Retour sur les principaux points abordés au cours de cette assemblée.

Conjoncture et situation des marchés : augmentation des fabrications et des exportations de poudres de lait et de beurre face à l'embargo russe

Lait de vache conventionnel : la collecte laitière française se rapproche ces dernières semaines des niveaux observés sur la même période en 2013. Le risque de dépassement de la référence nationale semble s'éloigner. Toutefois le marché reste lourd, dans un contexte de collecte mondiale très dynamique, et particulièrement en Europe. Le prix des poudres de lait est toujours orienté à la baisse. Depuis début août, les fabrications de beurre et de poudre de lait écrémé ont augmenté dans l'Union européenne, alors que les fabrications de poudre grasse et de fromages ont ralenti, en réaction à la fermeture des frontières de la Russie, gros importateur de fromages. Le même phénomène est observé en France. Les fabrications et les exportations de poudre de lait et de beurre sont en nette hausse, à l'inverse des fromages.

Lait de chèvre : la collecte nationale s'est stabilisée mais reste faible et limite encore les fabrications, notamment de buchettes. Les prix payés aux producteurs continuent leur remontée et les coûts de production sont en baisse.

Lait de brebis : la baisse de la consommation de fromages, notamment AOP, pèse sur le marché français. Les fabrications de Roquefort sont en repli, malgré un bon démarrage en début de campagne.

Appui aux exportateurs : des ouvertures vers la Chine, l'Indonésie et le Brésil

242 établissements français sont désormais autorisés à exporter des produits laitiers vers la Chine, suite à de nouveaux agréments intervenus mi-novembre. Cinq établissements sont agréés dans le secteur du lait infantile. De son côté, l'Indonésie a reconduit l'agrément de 40 établissements exportateurs et 18 nouveaux candidats sont en attente suite à une mission d'audit intervenue en juin 2014. La France attend également l'agrément officiel d'établissements exportateurs de la part du Brésil, après les conclusions favorables d'un audit réalisé en mai dernier. Enfin, pour ce pays, une formation aux règles d'étiquetage a été organisée par FranceAgriMer et la DGAL à destination des entreprises exportatrices et des services vétérinaires, pour mieux gérer cette procédure difficile.

Stratégie des filières laitières : définition d'actions prioritaires pour la période 2015-2017

Suite à l'élaboration d'une stratégie à l'horizon 2025, les filières laitières ont défini les actions prioritaires à mener pour les trois prochaines années (2015-2017).

Par ailleurs, il a été demandé aux bassins laitiers d'élaborer des stratégies et plans d'actions adaptés au contexte et enjeux propres à chacun d'entre eux. Cet exercice, complémentaire à la stratégie nationale définie par les filières dans le cadre du Conseil spécialisé de FranceAgriMer, permettra de prendre en compte les particularités locales en mobilisant l'ensemble des acteurs d'un territoire. Ces travaux permettront notamment d'éclairer les politiques des Régions.

Organisation économique du secteur laitier : point sur la mise en place des OP

Le « paquet lait » d'avril 2012 puis le règlement OCM, applicable depuis le 1^{er} janvier 2014, prévoient la reconnaissance d'organisations de producteurs (OP) dans le secteur du lait de vache, en vue de faciliter la négociation collective des contrats avec les laiteries. En France, cette reconnaissance peut concerner les groupements de producteurs représentant au moins 200 producteurs ou 60 millions de litres de lait (25 producteurs ou 7 millions de litres de lait en cas de production sous signe d'identification de la qualité et de d'origine). À ce jour, les autorités françaises ont reconnu 46 OP qui regroupent environ 12 000 producteurs au total et 4,1 milliards de litres de lait, soit 17 % de la production nationale (soit environ 40 % de la production livrée aux industriels privés). Dans le secteur coopératif, qui représente de l'ordre de 56% de la production nationale, les conditions de rémunération des apports de lait sont discutées dans le cadre de la gouvernance des coopératives. Une réflexion est engagée par les filières pour mettre en place des organisations de producteurs dans les secteurs du lait de chèvre et du lait de brebis.



FranceAgriMer

ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

Obligations déclaratives des opérateurs laitiers à FranceAgriMer

Selon l'article L.621-8 du Code rural et de la pêche maritime, récemment modifié par la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, les organisations de producteurs, les collecteurs, les transformateurs et plus généralement les opérateurs concernés de la filière, doivent déclarer à FranceAgriMer les informations nécessaires à la connaissance des productions et des marchés, ainsi qu'aux travaux de l'Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires. Pour la filière laitière, plusieurs règlements européens définissent déjà certaines données à fournir (volumes négociés et livrés par les organisations de producteurs, volumes collectés par les premiers acheteurs, prix du lait, prix de certains produits laitiers...). Un décret, en cours de préparation, complètera la liste et les modalités de communication des informations économiques et statistiques à fournir à FranceAgriMer par catégories d'opérateurs. Sa parution est prévue pour le premier semestre 2015.

Ces dispositions permettront aux différentes familles professionnelles de la filière laitière de suivre l'évolution des prix et des marchés grâce aux enquêtes et aux analyses économiques de FranceAgriMer, après la suppression des quotas.

Création d'un comité transverse « grandes cultures /élevage /nutrition animale »

Avec l'aval des professionnels, FranceAgriMer va constituer un comité « grandes cultures/élevage/nutrition animale » pour renforcer le dialogue entre les filières des grandes cultures et les filières animales. L'objectif est d'approfondir et organiser les liens économiques entre ces filières, de renforcer leur compétitivité ainsi que celle du secteur de la nutrition animale, en favorisant la mise en œuvre d'orientations pour les opérateurs.

Pour en savoir plus, consultez les documents diffusés à l'occasion du Conseil spécialisé pour les filières laitières,

[http://www.franceagrimer.fr/Actualites/node_11481/node_11674/node_32291/Conseil-specialise-filieres-laitieres-du-9-decembre-2014/\(filiere\)/539/\(nodeActu\)/546](http://www.franceagrimer.fr/Actualites/node_11481/node_11674/node_32291/Conseil-specialise-filieres-laitieres-du-9-decembre-2014/(filiere)/539/(nodeActu)/546)

Voir aussi l'étude sur l'évolution des structures laitières en France :

<http://www.franceagrimer.fr/filiere-lait>

Cette étude, réalisée sur la base des données individuelles de références livraison et vente directe, présente une photographie de la France laitière à l'issue de la campagne 2013/14 ainsi qu'un historique depuis la campagne 1995/1996. Une référence précieuse à la veille de la suppression des quotas laitiers.

Contacts presse : presse@franceagrimer.fr

Virginie Nicolet Tél. : 01 73 30 22 54
Laurence Gibert-Mesnil Tél. : 01 73 30 34 05

virginie.nicolet@franceagrimer.fr
laurence.gibert-mesnil@franceagrimer.fr